

TARIFS SCOLAIRES AU 1^{er} JANVIER 2018

Décision du Conseil d'Administration du 6 novembre 2017
(délibération 13)

➤ REGIME AU FORFAIT

La répartition pour chaque terme s'effectue suivant le nombre de jours d'ouverture du self, soit pour l'année civile 2018 : **171 jours**

↳ 2^{ème} Cycle (Secondes à Terminales) :

Catégories	Tarif Annuel 2018	Janv - Mars 18 50 jours	Avril - Juin 18 51 jours	Sept - Déc 18 70 jours
Demi-pensionnaires	632.70	185.00	188.70	259.00

↳ CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) :

Catégories	Tarif Annuel 2018	Janv - Mars 18 50 jours	Avril - Juin 18 51 jours	Sept - Déc 18 70 jours
Pensionnaires	1932.30	565.00	576.30	791.00
Pensionnaires - Externés	1539.00	450.00	459.00	630.00
Demi-pensionnaires	632.70	185.00	188.70	259.00

➤ REGIME DEMI-PENSIONNAIRE AU REPAS : prix du repas : 4.20 euros

RAPPEL DU REGLEMENT :

Les frais scolaires sont exigibles au début de chaque terme ou dès l'entrée de l'élève si celui-ci est inscrit en cours de terme.

Au Lycée Clemenceau, ils sont exigibles dès l'établissement de la facturation (avis aux familles).